

Chèque Accès Loisirs année scolaire 2023/2024

Pour obtenir le « **Chèque Accès Loisirs** » pour votre enfant scolarisé en **CM2, 6^{ème} ou 5^{ème}**, en 2023/2024 il vous suffit de compléter la fiche de renseignement ci-dessous et la transmettre au pôle Éducation Enfance Jeunesse de la commune de Neuville-sur-Saône, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Un numéro d'allocataire CAF ou à défaut le dernier avis d'imposition
- un justificatif de domicile (facture électricité, quittance de loyer...)
- un document justifiant de la classe de votre enfant (certificat de de scolarité, photocopie carnet de correspondance, autre...)

Après vérification du dossier d'inscription, le **Chèque Accès Loisirs** vous sera remis directement ou envoyé par courrier à l'adresse indiquée dans la fiche ci-dessous.

Pour plus de renseignements :

Pôle Education Enfance Jeunesse : place du 8 mai 1945, 69250 Neuville-sur-Saône au 04.72.08.37.10
pole.enfance@mairie-neuvellesursaone.fr

Fiche de renseignements du Chèque Accès Loisirs 2023/2024

Renseignements concernant l'enfant :

Nom : Prénom : Sexe :

Date de Naissance : Classe en 2023/2024 :

Établissement scolaire :

Renseignements concernant le Responsable légal :

Adresse postale :

Tél domicile : Portable :

N° allocataire CAF : QF :

Je soussigné(e) : père/mère de l'enfant : Nom : Prénom :

(cochez la/les case(s) correspondante(s))

- Autorise le Pôle Education Enfance Jeunesse à consulter le montant de mon quotient familial sur le site Internet mon compte partenaire
- Certifie que les données transmises ci-dessus concernant mon enfant sont exactes.

Neuville-sur-Saône, le Signature

Ces données feront l'objet d'un traitement informatique par la mairie de Neuville-sur-Saône. Vous pouvez demander l'accès ou la rectification des données vous concernant, vous opposer ou demander la limitation de leur traitement. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le délégué à la protection des données peut être joint par mail (dpo@mairie-neuvellesursaone.fr) ou par courrier (Hôtel de ville – place du 8 mai 1945 - 69250 Neuville-Sur-Saône).

Partie réservée à l'administration :

La commune de Neuville-sur-Saône attribue à l'enfant :

Le Chèque Accès Culture N° 2023-..... et une participation de la commune de :%

Délivré le :

Signature et cachet de la commune de Neuville Sur Saône.